

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190129-2019_4-DE

N° 2019-4

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2019

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, le 29 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (35) : VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : SERMET André, BAHEU Benoît

Titulaires absents non représentés (21) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, MUR François, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, ROBIN Isabelle, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (8) :
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
DELCASTO Maryse à MUR Raymond
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
ESTRADE Pierre à BECH Jean-Pierre
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe
RICARD Louis à RIVIERE Alain
PENE Roland à BAZERQUE Albert
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Monsieur Alain RIVIERE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que des travaux modificatifs et supplémentaires sont rendus nécessaires dans le cadre de la rénovation et des aménagements de bureaux au Château Ségure à Arreau.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	43
Dont 8 procurations	
Votes pour :	43
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	23 janvier 2019

OBJET : Modification du marché
Rénovation et aménagement de
bureaux au château Ségure – lot
1 « démolition gros œuvre –
entreprise SOCABAT

Une modification du marché public en cours d'exécution est proposée dans le respect des articles 65 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 139 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette modification concerne le lot n°1 « Démolition – Gros oeuvre » passé avec l'entreprise SOCABAT. Il s'agit de supprimer un poteau bois situé dans la salle de réunion du RDC et de mettre en place une poutre métallique moisée HEA300.

Ces travaux modificatifs et supplémentaires entraînent une plus-value de 9 223,06 € ht.

Montant initial du marché : 38 798,18 € ht

Avenant n°1 : + 9 223,06 € ht

Nouveau montant du marché : 48 021,24 € ht

Ces travaux modificatifs et supplémentaires ont été soumis à la CAO qui s'est réunie le 29 janvier 2019 à 17h.

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la modification au marché initial de la SARL SOCABAT pour une augmentation de 9 223,06 € ht portant ainsi le marché de 38 798,18 € ht à 48 021,24 € ht.
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU